

OFFICE DE L'ENVIRONNEMENT

Chemin du Bel'Oiseau 12
Case postale 69
CH-2882 Saint-Ursanne

t +41 32 420 48 00
f +41 32 420 48 11
secr.env@jura.ch

Office de l'environnement – Chemin du Bel'Oiseau 12, 2882 Saint-Ursanne

Aux autorités communales

par courriel uniquement

Saint-Ursanne, le 14 décembre 2020

Vaisselle réutilisable – Information quant à la mise en œuvre

Madame le Maire, Monsieur le Maire,
Madame, Monsieur,

Dans sa séance du 9 décembre 2020, le Parlement jurassien a adopté la Loi cantonale sur les déchets et les sites pollués (LDSP). Selon cette nouvelle loi, l'utilisation de vaisselle réutilisable dans les manifestations (fêtes de villages, festivals de musique, événements sportifs ponctuels, etc.) sera à l'avenir imposée sur l'ensemble du territoire cantonal.

Cette mesure a été décidée en premier lieu pour garantir une **réduction rapide et importante des déchets plastiques** dans les manifestations jurassiennes.

La suppression de la vaisselle à usage unique contribuera bien sûr à faciliter les nettoyages et réduira les déchets à éliminer. Elle vise toutefois aussi clairement à **réduire les émissions de gaz à effet de serre**. La lutte contre le changement climatique doit aujourd'hui s'inscrire dans la planification de toute manifestation (mesures au niveau de la mobilité, de la vaisselle, etc.). Le site www.manifestation-verte.ch, soutenu par notre Office, fournit d'ailleurs bien des éléments intéressants à ce sujet.

Cet objectif ne pourra toutefois être atteint qu'avec une **optimisation des conditions d'utilisation, de transport et de lavage de la vaisselle lors des différents événements** concernés, comme le montrent les différents scénarios d'utilisation décrits dans la note fournie en annexe.

L'Office de l'environnement mènera en 2021, en collaboration avec des acteurs locaux, des réflexions en vue de la mise en place d'une ou plusieurs solutions écologiquement abouties. Canton et communes gagnent à s'engager maintenant pour développer un concept performant et le plus fonctionnel possible pour les organisateurs de manifestations.

Au vu des éléments ci-dessus, mais aussi des incertitudes et complications liées à la pandémie de coronavirus, **la vaisselle réutilisable ne sera pas obligatoire dans les manifestations en 2021** (délai transitoire d'adaptation pour les organisateurs et aussi les

firmes fournissant la vaisselle, l'entrée en vigueur de la nouvelle loi n'étant d'ailleurs pas encore fixée).

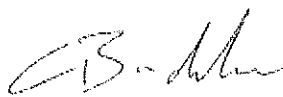
À la suite des démarches faites avec les communes et autres acteurs concernés, un point de situation sera fait au deuxième semestre 2021 pour décider et communiquer des détails de la mise en œuvre de la nouvelle législation dans ce domaine. La thématique sera également discutée dans la nouvelle Commission pour les déchets et sites pollués, qui regroupera dès le printemps prochain des représentants des Syndicats de district en charge de la gestion des déchets (SCFM, SIDP, SEOD), de l'Association jurassienne des communes et de l'Office de l'environnement.

Dans l'attente de ces prochaines étapes, nous vous serions très reconnaissants d'inciter les organisateurs de manifestations sises sur votre territoire à déjà prendre des mesures favorables à l'environnement et au climat, mais aussi de les informer par rapport à la vaisselle réutilisable en évitant particulièrement d'acheter du propre matériel à court terme. Une communication publique sera faite à ce sujet ces jours également.

Tout en vous remerciant de votre effort pour l'environnement et en espérant comme vous retrouver une vie associative et villageoise dynamique en 2021, nous vous présentons, Madame le Maire, Monsieur le Maire, Madame, Monsieur, nos salutations les meilleures.



Patrice Eschmann
Chef d'Office



Christophe Badertscher
Responsable du Domaine Installations et Activités humaines

Annexe : note ENV du 14 décembre 2020 « Bilans carbone de la vaisselle réutilisable »

Chemin du Bel'Oiseau 12
Case postale 69
CH-2882 Saint-Ursanne
t +41 32 420 48 00
f +41 32 420 48 11
secre.env@jura.ch

Saint-Ursanne, le 14 décembre 2020

Note ENV - Bilans carbone de la vaisselle réutilisable

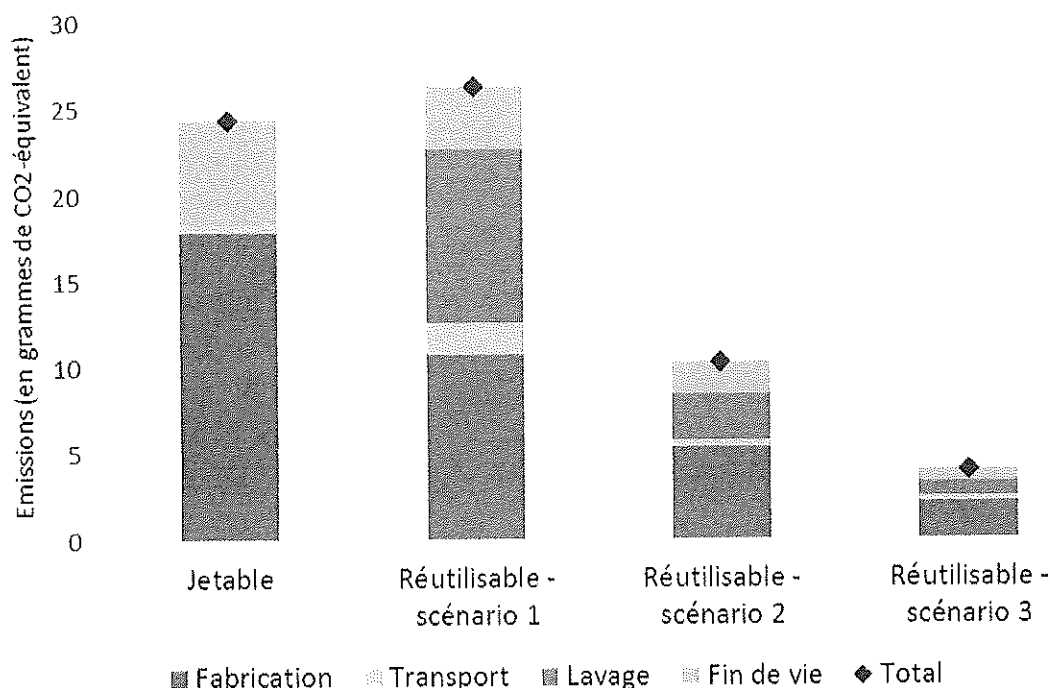
La présente note a pour but de sensibiliser les organisateurs de manifestations à la thématique de la protection du climat dans le cadre de l'utilisation de vaisselle réutilisable.

Bilans d'émissions de gaz à effet de serre (bilans « carbone »)

Le graphique ci-dessous compare les bilans carbone de trois scénarios d'utilisation de vaisselle réutilisable avec le bilan induit par l'utilisation de vaisselle à usage unique (vaisselle jetable).

Les émissions sont calculées en grammes d'équivalent-CO₂ émis par la fabrication, le transport, le lavage et l'élimination (en fin de vie) d'un gobelet d'une contenance de 3 décilitres. Chaque bilan est logiquement recalculé pour une seule utilisation afin de permettre la comparaison graphique.

Bilans "carbone" de la vaisselle jetable et réutilisable



Dans le **scénario 1**, le bilan carbone de la vaisselle réutilisable est aussi mauvais que celui de la vaisselle jetable, car aucun paramètre n'a été optimisé : la vaisselle est transportée en assez petite quantité à une relativement grande distance pour être lavée et stockée. Surtout, elle n'est pas lavée avec une machine professionnelle. Le gobelet considéré n'est utilisé que 10 fois avant d'être jeté, ce qui peut se produire par exemple quand le séchage n'est pas maîtrisé (le plastique se dégrade et dégage une odeur désagréable) ou que la vaisselle n'est que trop rarement utilisée.

Dans le **scénario 2**, le gobelet est utilisé 20 fois, ce qui permet de réduire de moitié les émissions liées à l'étape de fabrication. Le lavage est également plus efficace, grâce à l'utilisation d'une machine moderne et professionnelle. Le bilan carbone est alors déjà deux fois plus favorable qu'avec de la vaisselle jetable.

Enfin, dans le **scénario 3**, le gobelet est utilisé 50 fois avant d'être jeté, ce qui est crédible s'il est utilisé plusieurs fois par année, et lavé-séché dans une machine professionnelle adaptée aux matériaux plastiques (difficiles à sécher parfaitement). Le bilan de la phase « fabrication » est donc ici bien optimisé (1 gobelet fabriqué pour au moins 50 utilisations), de même que le bilan du lavage car la machine, en plus d'être économe, est alimentée par du courant d'origine 100% renouvelable. Dans ce scénario, **les émissions de gaz à effet de serre sont divisées par six** par rapport à l'utilisation de vaisselle jetable, ou par rapport au scénario 1 d'utilisation de vaisselle réutilisable.

Conclusion

Au vu de l'importance de coupler un lavage performant à l'utilisation de vaisselle réutilisable, l'objectif global est d'éviter que chaque manifestation fasse l'acquisition de sa propre vaisselle et développe sa propre solution de lavage.

L'année 2021 sera consacrée à la **recherche d'une ou de solutions régionales alliant écologie et proximité**, et permettant de rallier un maximum d'évènements pour optimiser autant que possible les bilans d'émissions de gaz à effet de serre.

Ainsi, **la vaisselle réutilisable ne sera pas imposée en 2021 dans les manifestations jurassiennes**. Elle sera en revanche obligatoire dès le 1^{er} janvier 2022, une communication sera encore faite en automne 2021 par rapport aux solutions durables proposées.